Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire approuvant le rapport moral de l'année 2025 et renouvelant partiellement le bureau

Le mardi cinq mai de l'an deux mille vingt-six à dix-sept heures dix-sept, les membres de l'association To Be or Not Subir se sont réunis en assemblée générale en présentiel au Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) de La Réunion situé au 28, rue Jean Chatel à Saint-Denis (97400) et également en distanciel *via* la plateforme de visioconférence Zoom.

1. Constitution du bureau de séance

L'assemblée générale désigne :

- Jody NANOU en qualité de président de séance
- Oréline PAYET en qualité de secrétaire de séance

Le président de séance constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. En effet, au moment de débuter 25 personnes sont présentes en présentiel et en distanciel ; parmi eux 13 adhérents sont présents sur les 16 de l'association. Le présent procès-verbal est annexé par la feuille d'émargement de la séance. La séance débute officiellement à dix-sept heures dix-sept.

2. Rappel de l'ordre du jour

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation et approbation du rapport moral de l'année deux milles vingt cinq
2. Renouvellement partiel du bureau
3. Intervention sur les aspects juridiques et réglementaires
4. Présentation des perspectives et projets à venir

3. Présentation de l'association

Le président de séance débute par une présentation succincte de l'association est effectuée, incluant :

- ses missions, objectifs et valeurs
- ses activités principales
- la composition actuelle du bureau et les rôles de ses membres

4. Présentation du rapport moral de l'année deux milles vingt cinq et première résolution

Le président de séance présente le rapport moral de l'année deux milles vingt cinq.

Après échanges et réponses aux questions éventuelles, il est proposé à l'assemblée de procéder au vote.

Modalités de vote :

- Vote à main levée
- Seuls les adhérents à jour de leur adhésion sont autorisés à voter, après vérification de la liste des présents

Résultat du vote :
Le rapport moral de l'année 2025 est adopté à :

- 12 voix pour
- 0 voix contre
- 1 abstention

Résolution n°1 :
L'assemblée générale approuve le rapport moral de l'année 2025.

5. Renouvellement partiel du bureau : seconde résolution

Le président de séance rappelle les dispositions statutaires relatives à la composition du bureau.

Il est procédé à l'appel à candidatures pour les postes suivants :

- Trésorière adjointe
- Secrétaire adjointe

Chaque candidat·e se présente et expose brièvement ses motivations : Madame Élodie ARNAUD pour le poste de trésorière adjointe et Madame Oréline PAYET pour celui de secrétaire adjointe.

Le vote est organisé selon les modalités suivantes :

- Vote à main levée
- Réservé aux adhérents

Résultats :

- Élodie ARNAUD est élue trésorière adjointe à la majorité, à savoir 9 voix.
- Oréline PAYET est élue secrétaire adjointe à la majorité, à savoir à 11 voix pour.

Composition du bureau :

Ancienne composition :

- Jody NANOU, [redacted] président
- Aurrya GUENOT, [redacted]ice-présidente
- Erica MOIMBA, [redacted] trésorière
- Kyllian de la MICHELLERIE–HOAREAU[redacted] secrétaire général

- Anne-Lucie RAMASSAMY [redacted] responsable du pôle juridique

À l'ancienne composition du bureau, s'ajoute désormais après renouvellement partiel :

- Élodie ARNAUD [redacted] trésorière adjointe
- Oréline PAYET, française, [redacted] secrétaire adjointe

Résolution n°2 :
L'assemblée générale valide le renouvellement partiel du bureau tel que présenté ci-dessus.

6. Intervention juridique

Ruben VIRIN, responsable des questions juridiques intervient afin de rappeler :

- les obligations légales de l'association
- les points de vigilance relatifs à son fonctionnement
- les bonnes pratiques à adopter

7. Perspectives et projets à venir

Les projets en cours et les perspectives de développement de l'association sont présentés, notamment l'une impliquant le déploiement d'un projet en collaboration avec une association mauricienne. Thomas et Mathias, deux participants, sont invités à prendre la parole par le président. Tous deux expriment leur volonté de rejoindre l'association et d'y implémenter un volet artistique reposant sur la danse. L'assemblée dans son intégralité est consultée et s'y montre plutôt favorable.

8. Questions diverses

Aucune question ne fut posée. Le président a rappelé la nécessité que tous s'engagent activement au sein de l'association pour en assurer la pérennité. À dix-huit heure quarante-sept l'assemblée prend fin.

9. Pouvoirs pour formalités

Résolution n°3 :
Tous pouvoirs sont donnés à Jody NANOU, président, et à Kyllian de la MICHELLERIE–HOAREAU, secrétaire, pour effectuer les formalités prévues par la loi.

Secrétaire de séance

Signé électroniquement par
Oréline PAYET
Le 13/05/2026 à 17:49

Président

Signé électroniquement par
Jody NANOU - Président
Le 13/05/2026 à 19:44